



VILLE DE VILLEJUIF
DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-deux mai, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Franck LE BOHELLEC, Maire. La séance est ouverte à 20h35.

PRESENTS : M. LE BOHELLEC, Mme GANDAIS, Mme DUBOILLE, M. CARVALHO, M. OBADIA, Mme OUCHARD, M. DUCELLIER, Mme LAMBERT-DAUVERGNE, M. CAPORUSSO (*départ à 23h10 – absent à compter du vote de la délibération n° 46/2015 et jusqu'à la fin de la séance*), Mme CASEL, M. MONIN, M. HAREL, Mme TIJERAS, M. YEBOUET, Mme ARLE, Mme LE BAIL, M. LIPIETZ, MM. BOUNEGTA, MOSTACCI, Mme YAPO, M. STAGNETTO, Mmes BOYER, Mme BERTON, M. LECAVELIER, Mme HAMIDI, M. FERREIRA NUNES, Mmes PIDRON, CORDILLOT, M. GIRARD, Mme DA SILVA PEREIRA, M. PERILLAT-BOTTONET, Mme LEYDIER, M. LAFON, Mme TAILLE-POLIAN, M. BADEL (*arrivée à 20h52 – absent pour le vote des comptes rendus des séances du 6 et 27 mars et la présentation des décisions*), Mme KADRI, M. BULCOURT.

ABSENTS REPRESENTES PAR POUVOIR :

M. VIDAL	par M. FERREIRA NUNES
Mme LOUDIERE	par M. LECAVELIER
Mme THOMAS	par Mme LAMBERT-DAUVERGNE
Mme GRIVOT	par Mme DUBOILLE
Mme DUMONT-MONNET	par M. MOSTACCI
M. MILLE	par M. OBADIA
M. BOKRETA	par M. BOUNEGTA

ABSENTS NON REPRESENTES : M. GABORIT

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. M. LECAVELIER a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

DELIBERATION N° 43/2015

SEANCE DU 22 MAI 2015

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 SUR L'EXERCICE 2015

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Budget Primitif de l'exercice 2015,

Vu la délibération n° 24/2015 du 27 mars relative aux recettes fiscales globales pour 2015,

République Française
Liberté • Egalité • Fraternité

Hôtel de Ville
Esplanade Pierre-Yves-Cosnier
94807 Villejuif Cedex

Tél. 01 45 59 20 00
Fax 01 45 59 22 22

www.villejuif.fr

Nombre de conseillers
municipaux en exercice : 45

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'affichage
le 05/06/2015

et du dépôt en Préfecture le
05/06/2015



Vu les notifications des dotations de l'État,

Considérant qu'il convient d'ajuster certains crédits pour 2015,

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE :

ARTICLE 1 : Décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2014 à hauteur de **4.447.545,66 euros** au financement des opérations d'investissement.

ARTICLE 2 : Décide les modifications budgétaires suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
10	Dotations, fonds divers et réserves		169.811,00 €
13	Subventions d'investissement		7.826.218,63 €
20	Immobilisations incorporelles	503.797,87 €	
204	Subventions d'équipement versées	3.116.233,46 €	
21	Immobilisations corporelles	2.510.987,25 €	
23	Immobilisations en cours	3.222.193,56 €	
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		4.447.545.66 €
024	Produits des cessions		1.118.000,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement		5.000,00 €
001	Résultat d'investissement reporté	4.213.363,15 €	
	T O T A L	13.566.575,29 €	13.566.575,29 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
011	Charges à caractère général	253.500,00 €	
65	Autres charges de gestion courante	27.000.00 €	
67	Charges exceptionnelles	12.500,00 €	
68	Dotations aux amortissements et provisions	30.502,50 €	
73	Impôts et taxes		- 602.643,00 €
74	Dotations et participations		931.145,50 €
023	Virement à la section d'investissement	5.000,00 €	
	TOTAL	328.502,50 €	328.502,50 €

Franck LE BOHELLEC
Maire



ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES
10 ABSTENTIONS (Mme CORDILLOT, M. PERILLAT-BOTTONET,
Mme DA SILVA PEREIRA, M. BULCOURT, Mmes KADRI, LEYDIER,
MM. BADEL, GIRARD, Mme TAILLE-POLIAN, M. LAFON)

R A P P O R T N° 15-05-104

Au Conseil Municipal du 22 mai 2015

OBJET : Décision modificative N°1 sur l'exercice 2015

Après le vote du Budget Primitif en mars, compte tenu des différentes notifications reçues des services de l'état en avril, il convient de procéder à des ajustements de prévisions budgétaires par Décision Modificative.

De plus, comme je m'y étais engagé lors du vote du budget primitif, les crédits des secteurs culturels, social, démocratie participative sont intégrés.

Par ailleurs, le résultat ayant été attesté par le trésorier et repris dès le vote du budget, la présente décision modificative reprend reports et la reprise des résultats 2014. Je vous propose donc de procéder aux écritures comptables afférentes à l'exercice.

Il est ainsi proposé :

I. En section de fonctionnement :

En recette :

Chapitre 73 – Contributions directes et impôts divers

Le produit fiscal doit être diminué de 766.806 € du fait de la baisse de l'imposition sur le foncier bâti annoncé lors du vote des taux. Le produit attendu s'élève pour 2015 à 34.386.030 €.

Cette baisse est partiellement compensée par une hausse du versement au titre du fonds de solidarité île de France (FSRIF) de 164.163 €. Le fonds représente donc une recette de 2.651.691 € pour 2015.

Chapitre 74 - Dotations et compensations de l'Etat et Fonds de concours de l'agglomération

- ✓ Les compensations fiscales, payées par l'Etat suite aux exonérations accordées par le législateur, sont inférieures de 61.190 € par rapport aux prévisions. Le produit fiscal 2015 sera de 1.470.561 €.
- ✓ La dotation globale de fonctionnement (DGF) baisse finalement de 12,1% (estimé à -11,6%) après une baisse de 4,4% en 2014. La recette doit être diminuée de 69.354 € par rapport au budget primitif (BP). Le produit attendu s'élève donc à 11.665.111 €.
- ✓ La dotation de solidarité urbaine (DSU) doit être ajustée à 1.353.725 € soit une baisse de 1.341 €.
- ✓ La dotation nationale de péréquation (DNP) a pour objectif de corriger les insuffisances de potentiel financier (part principale) et de faiblesse de la base d'imposition sur les entreprises. Toutefois, cette dotation sert de variable d'ajustement dans l'enveloppe normée des contributions de l'Etat aux budgets des collectivités locales. La dotation attribuée à la ville pour 2015 représente 601.157 € soit une hausse de 181.407 € par rapport au BP, basée sur la recette 2014.

- ✓ Les fonds de concours versés par la CAVB au titre du pacte financier sont, en grande partie, fonction de la hausse des bases fiscales. En 2014, la taxe sur le foncier bâti avait fortement augmentée, avant de diminuer en 2015 suite au recours fait par la société ICADE. Le dégrèvement accordé en 2014 a été versé à l'agglomération, l'Etat versant le produit calculé et non le produit réellement versé par les contribuables. Cette hausse représente une recette supplémentaire de 867.223,50 € pour la ville par rapport aux prévisions du BP 2015.

Globalement, entre les baisses et les hausses notifiées, le solde est positif de 314 152,50 €. Additionné à la subvention de la Région (cf. ci-dessous), l'excédent s'élève à 328 502,50 euros que je vous propose de répartir conformément à mes engagements pris lors du vote du budget et complété par un ajustement des lignes qui apparaissent sous tension.

- ✓ Subvention de la Région île de France du projet de création d'une régie de quartier pour 14.400 €.

En dépense :

Comme annoncé lors du vote du budget, les crédits suivants sont majorés :

Chapitre 65 – subventions, aide sociale

- ✓ 19.000 € subvention aux associations, ce qui portera le crédit à 71.000 € soit une augmentation de 22,82% par rapport à 2014
- ✓ 8.000 € pour l'épicerie sociale ce qui porte le crédit disponible pour le lancement de ce projet à 18.000 € pour 2015.

Chapitre 011 – Charges à caractère général

Ces dépenses concernent le fonctionnement des services, fournitures, produits d'entretien, eau, électricité, chauffage, entretien de bâtiments, prestations diverses, ...

- ✓ 3.000 € pour améliorer la programmation de la fête de la ville
- ✓ 10.000 € au titre de la démocratie participative, lutte contre les discriminations et accès aux droits
- ✓ 1.000 € pour la location de cars au profit des associations
- ✓ 6.500 € afin de permettre une mission pour la maison des initiatives et de l'emploi
- ✓ 40.000 € sur le budget de la culture
- ✓ 18.000 € pour l'accompagnement à la création d'une régie de quartier, cette dépense sera assortie de l'inscription d'une recette (chapitre 74) de 14.400 €, la Région pouvant subventionner ce type d'initiative.

Il convient également d'ajuster les prévisions sur les dépenses suivantes :

Chapitre 011 – Charges à caractère général

- ✓ 6.000 € pour les permanences juridiques du CIDFF dont la convention prend fin en juin 2015

- ✓ 10.000 € Convention avec le SAMI suite au désengagement du Kremlin-Bicêtre
- ✓ 64.000 € au titre de l'entretien (ménage) des bâtiments sportifs qui, après étude, sera réalisé conjointement par les personnels municipaux et une entreprise prestataire
- ✓ 5.000 € pour l'achat de produits d'entretien, petits matériels pour la réalisation de la part d'entretien en régie de ces bâtiments,
- ✓ 50.000 € au titre de diverses prestations de services
- ✓ 40.000 € pour les dépenses d'électricité et de fluides au vu des réalisés 2014.

Chapitre 67 – charges exceptionnelles

- ✓ 12.500 € suite à la décision de ne pas modifier les attributions du fonds d'aide de la commission sociale.

Chapitre 68 – Dotations aux provisions

- ✓ 30.502,50 € pour permettre l'ajustement des dépréciations d'actifs de la collectivité en fin d'exercice budgétaire.

II. En section d'investissement :

En crédits nouveaux, 5.000 € seront transférés de la section de fonctionnement vers la section d'investissement, pour l'achat de chariots de ménages et divers matériels pour doter les agents du service des sports du matériel indispensable à la réalisation d'une partie de l'entretien des locaux.

Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement - Recettes

- ✓ 5.000 € Recette permettant l'achat de matériels

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles - Dépenses

- ✓ 5.000 € Achat de chariots de ménages et divers matériels

Les reports de crédits et immobilisations 2014 repris sur l'exercice 2015 s'établissent comme suit :

En recettes :

Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves

- ✓ 169.811,00 € dotation départementale d'investissement 2014
- ✓ 4.447.545,66 € Excédent de fonctionnement capitalisé (à rapprocher du déficit d'investissement)

Chapitre 13 – Subventions d'investissement

- ✓ 6.125.645,33 € Clôture ZAC des guipons
- ✓ 998.008,00 € subventions régionales
- ✓ 562.845,30 € subventions CAF
- ✓ 70.000,00 € subventions parlementaires
- ✓ 69.720,00 € subvention Conseil Général

Chapitre 024 – Produits des cessions

- ✓ 1.118.000 € cessions en cours de réalisation

En dépense :

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles

- ✓ 249.150,16 € pour différentes études engagées en 2014 non achevées,
- ✓ 254.647,71 € pour des projets informatiques non aboutis

Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées

- ✓ 27.661,71 € subventions OPH du dernier trimestre
- ✓ 2.407.394,30 clôtures des ZAC Centre ville, Pasteur, Guipon
- ✓ 381.177,45 diverses participations foncières et solde brigade des sapeurs pompiers
- ✓ 300.000,00 participation à la réhabilitation du théâtre

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles matériels commandés non livrés

- ✓ 1.678.000,00 € acquisition terrain Croizat
- ✓ 47.952,00 € modules terrain K Marx
- ✓ 48.479,56 € matériels écoles
- ✓ 14.499,68 € matériels crèches
- ✓ 36.713,18 € matériels culturel et sportif
- ✓ 120.393,19 € matériels centres de santé
- ✓ 182.161,39 € matériels informatique
- ✓ 377.788,25 € matériels et équipements divers

Chapitre 23 – Immobilisations en cours travaux engagés mais non achevés

- ✓ 2.289.903,84 € travaux dans les établissements scolaires
- ✓ 16.327,86 € travaux dans les crèches
- ✓ 100.752,03 € travaux dans les établissements culturels et de proximité
- ✓ 297.737,73 € travaux dans les établissements sportifs
- ✓ 119.928,70 € travaux d'accessibilité
- ✓ 397.543,40 € travaux dans différents bâtiments et équipements

Chapitre 001 – Résultat d'investissement reporté

- ✓ 4.213.363,15 € déficit de la section d'investissement (-dépenses + recettes 2014)

Je demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ces propositions.